



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil.

N° de tiré à part : 12 POS 020

Déposé le : 16.11.2017

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Pour un système public de garanties de loyer en faveur des jeunes en formation ou à la recherche d'un premier emploi

Texte déposé

Les bailleurs exigent des locataires une garantie à immobiliser sur un compte bancaire et pouvant aller jusqu'à trois mois de loyer net. Pour une partie des jeunes en formation ou à la recherche d'un premier emploi, qui n'ont pas de revenu et d'épargne en suffisance et dont les parents ne sont pas en mesure de leur venir en aide, l'immobilisation de plusieurs milliers de francs au titre de garantie de loyer est impossible. Ces locataires sont donc financièrement pénalisés, car ils sont en général obligés de se tourner vers une société de cautionnement qui se porte garant à leur place, moyennant une prime qui dépasse souvent les 200 francs annuels ; certains sont même amenés à s'endetter, avec tous les problèmes potentiels auxquels l'endettement des jeunes peut conduire.

Pour les sociétés d'assurances privées, le système de prime représente des profits alléchants réalisés aux dépens de personnes de condition modeste. C'est pourquoi il serait plus juste que l'Etat cantonal mette sur pied un système public de garanties de loyer, qui ne pénaliserait pas financièrement les jeunes en formation. L'Etat se porterait ainsi garant pour les jeunes en formation qui en feraient la demande en pouvant justifier de leur incapacité d'immobiliser une garantie de loyer au moyen de leur épargne propre ou de celle de leurs parents. Dans les cas (relativement rares) où la garantie de loyer est exigée par le bailleur au moment de la résiliation du bail au motif que des dégâts ont été commis dans le bien loué, le locataire rembourserait par la suite l'Etat de manière échelonnée en fonction de sa capacité financière (remboursement qui pourrait se faire selon les mêmes modalités que pour les prêts alloués par l'Office cantonal des bourses d'études).

Ce système s'inscrirait dans les objectifs fixés par la Constitution vaudoise en son article 67, qui dispose que « L'Etat et les communes, en complément des démarches relevant de la responsabilité individuelle privée, veillent à ce que toute personne puisse disposer d'un logement approprié à des

conditions supportables. » La difficulté à se loger à loyer abordable et les hausses de loyer constatées dans le Canton ces dernières années en raison de la pénurie justifient aussi une telle proposition, pour partie inspirée d'une motion déposée par le député Jean-Michel Dolivo le 23 octobre 2007.

Dès lors, le présent postulat demande au Conseil d'Etat de ^{déterminer l'opportunité d'} ~~proposer un~~ projet de loi et/ou de règlement visant à instaurer un système public de garanties de loyer pour les jeunes en formation ; nous laissons soin au Conseil d'Etat de déterminer quel rôle les communes devraient jouer dans un tel dispositif. Le Conseil d'Etat est en outre invité à évaluer dans un rapport l'opportunité d'ouvrir un tel système à d'autres catégories de locataires en situation précaire.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

BUCLIN Hadrien

Signature :

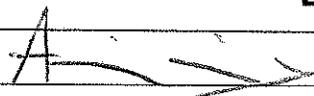
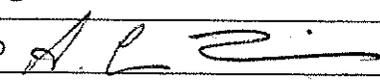
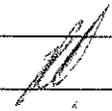
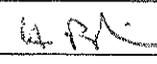
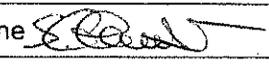
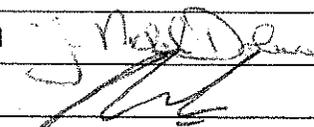
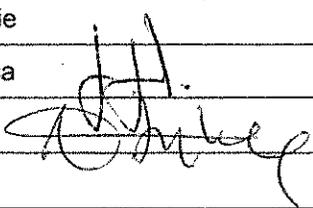


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

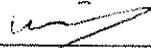
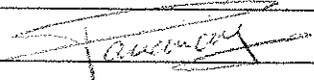
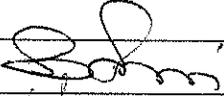
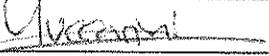
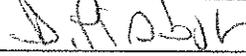
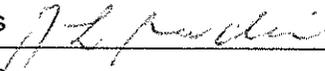
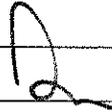
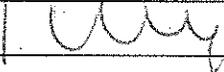
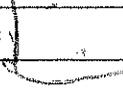
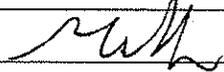
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Aminian Taraneh 	Cherubini Alberto 	Durussel José
Aschwanden Serge	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire 	Chevalley Jean-Bernard	Evéquo Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle 
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Cantone Fabienne
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé 
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Crottaz Brigitte 	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Germain Philippe
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien 	Desarzens Eliane	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Devaud Grégory	Glauser Krug Sabine 
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Gross Florence
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel 	Guignard Pierre
Cardinaux François	Donzé Manuel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent 
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ruch Daniel
Joly Rebecca 	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent 	Paccaud Yves 	Schelker Carole
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schwaar Valérie 
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Lohri Didier 	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Luccarini Yvan 	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore 	Stürner Felix
Mahaim Raphaël 	Probst Delphine 	Suter Nicolas
Marion Axel	Radice Jean-Louis 	Tafelmacher Pauline
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude 	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trollet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	van Singer Christian 
Melly Serge 	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuilleumier Marc 
Mischler Maurice 	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zwahlen Pierre